

La Haute-Saône Solidaire !

Le journal mensuel à parution irrégulière de la section

L'Edito ...

La période des fêtes de fin d'année est empreinte de bonne humeur, de joie et de légèreté.

Malheureusement, le temps à la DGFIP n'est pas à la fête et l'heure est grave... Notre Directeur Général a décidé, d'un commun accord avec lui-même, de reporter à janvier la réunion du 1er décembre sur la négociation concernant la reconnaissance de l'engagement des personnels et l'évolution de l'indemnitaire à la DGFIP, au motif qu'il n'a pas aimé la publication d'un communiqué de presse de SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES à propos des difficultés rencontrées par les Services de la DGFIP dans le cadre de la campagne des avis d'impôts locaux, communiqué qui serait, selon lui, mensonger et détruirait l'image de la DGFIP...

Entre nous, la DGFIP se charge bien toute seule de détruire son image, et c'est justement le rôle des Syndicats de dénoncer les dysfonctionnements !

Au-delà du fait qu'il est inacceptable que le Directeur Général ne tienne pas ses engagements - alors que la demande de revalorisation est plus que légitime après des années voir des décennies de stagnation pour les personnels de la DGFIP qui exercent leurs missions dans des conditions de plus en plus dégradées - il est inquiétant de constater qu'il essaie par ce biais de museler les Organisations syndicales...

La liberté d'expression reste un droit fondamental à l'action syndicale, elle ne peut, en aucun cas et sous aucun prétexte, être remise en cause.

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES ne renoncera à aucune expression qui permette d'informer, de sensibiliser sur les sujets quelle que soit leur nature, même si elle doit déplaire, au regard de la réalité des faits, ou contrarier au plus haut niveau.

Dans les coulisses de

L'anonymisation de l'identité des personnels en charge de l'accueil physique ou téléphonique OU L'art de faire croire que l'on a eu une bonne idée ?!

Le 27 octobre dernier, la DG publiait un message sur Ulysse intitulé "Sécurité des agents exerçant des missions d'accueil" qui annonçait que, au regard de la mise en place de l'urgence attentats, « les Agents accueillant du public, en accueil physique ou par téléphone peuvent dès lors qu'ils s'estiment en situation de risque être autorisés à retirer tout élément nominatif d'identification, à se présenter au moyen du seul prénom ou d'un pseudonyme, de manière à garantir leur anonymat. »

Mais ce que le message oublie de préciser, c'est que ce sont les Organisations Syndicales qui en ont fait la demande et qui ont même dû se battre pour l'obtenir (devant le refus dogmatique de la Cheffe du bureau RH, l'Intersyndicale a décidé d'aller voir directement le Directeur Général qui a finalement accepté).

Cerise sur le gâteau, la DG a le culot d'indiquer en préambule du message que « La protection et la sécurité des agents de la DGFIP dans l'exercice de leur mission constituent une priorité au quotidien pour toute notre collectivité professionnelle. »

Ce ne serait pas plutôt la priorité des Organisations Syndicales ?!

Sommaire

- P. 1 L'Edito - Le chiffre du mois - Dans les coulisses de ...
- P. 2 Rémunération
- P. 3 Affectation
- P. 4 Emplois
- P. 5 Mutations
- P. 6-7 Ponts
- P. 7 Le saviez-vous ?
- P. 8 Annuaire

7 1 2 6
0 5 3
8 9 4

Dans notre Ministère, on relève :
39 maladies professionnelles
déclarées dans l'exercice,
dont 28 sont des TMS.

NÉGOCIATION OUVERTE SUR LA "RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL DES AGENTS DE LA DGFIP"

Suite à l'accord relatif à la reconnaissance de l'engagement des Personnels signé en octobre 2021 avec les Organisations Syndicales représentatives de la DGFIP, des négociations se sont ouvertes le 12 septembre dernier à la DGFIP pour faire évoluer le régime indemnitaire, augmenter le volume des promotions et améliorer le cadre de vie.

1^{er} volet

La négociation concernant le volume des promotions est désormais achevée.

2^{ème} volet

La négociation concernant le régime indemnitaire est toujours en cours



Après avoir octroyé une prime ponctuelle aux seuls Personnels ayant subi les dysfonctionnements de GMBI, soit environ un cinquième des Agents, sans aucune possibilité de discussion avec les Organisations syndicales, le Directeur Général a décidé de manière unilatérale de reporter à janvier la réunion du 1^{er} décembre sur la négociation concernant la reconnaissance de l'engagement des personnels et l'évolution de l'indemnitaire à la DGFIP.

De sérieux coups de canifs dans le dialogue social et la volonté affichée de la DGFIP de montrer sa reconnaissance envers les Agents !

Le Directeur Général va bien finir par nous payer en monnaie de singe...!



UNE REVALORISATION SIGNIFICATIVE EST GAGNABLE !

EXIGEONS-LA TOUS ENSEMBLE !



Plus nous serons nombreux à exiger une réelle revalorisation plus elle sera significative !

Nous vous invitons à signer et à continuer à faire signer dès que possible la pétition **Exigeons notre dû ! NOUS sommes la DGFIP** qui atteint déjà plusieurs dizaines de milliers de signatures.



REVALORISATION DU SMIC

Le Smic sera revalorisé de 1,13% au 1er janvier 2024, soit une augmentation de 15,62 euros net par mois, pour un total de 1 398 euros net.

Selon les statistiques du Ministère du Travail (Dares), le nombre de salariés du secteur privé non agricole payés au Smic était de :

- ➔ **2,04 millions** au 1er janvier **2021**, soit **12 %** de l'ensemble des salariés
- ➔ **2,5 millions** au 1er janvier **2022**, soit **14,5 %**
- ➔ **3,1 millions** au 1er janvier **2023**, soit **17,3%**

Qu'en sera-t-il en 2024...?!!

Et dans le Public ? Curieusement, le Ministère du Travail ne semble pas avoir établi de statistiques concernant le nombre de Fonctionnaires payés au niveau du Smic ou à son voisinage...!!

Serait-ce au motif que les Fonctionnaires ne sont pas concernés car ils ne travaillent pas ?!! 😊

AFFECTATION DES FUTURS A ET B STAGIAIRES À LA DDFIP 70

La Direction a tenu deux réunions informelles, le mardi 31 octobre et le lundi 20 novembre 2023, avec les Représentants du Personnel au sujet des affectations des futurs A et B Stagiaires.



Contrôleurs B stagiaires 2023/2024

Le mouvement de première affectation des contrôleurs stagiaires - promotion 2023/2024 - avait été publié le 26 septembre 2023 :

1 Contrôleur a été affecté directement sur le futur **Centre de Contact** de Vesoul (suite à sa demande)

11 Contrôleurs ont obtenu la **Haute-Saône**... mais **3 ont déjà renoncé au concours** ! Rien d'étonnant quand on sait que 2/3 de ces Contrôleurs ont été affectés d'office dans notre département !

Ils ont ensuite rédigé des fiches de vœux pour obtenir leur service de 1ère affectation qu'ils rejoindront en avril 2024 pour effectuer leur stage probatoire et pour lequel ils seront affectés au 1^{er} octobre 2024.

Classés selon leur rang de concours, la Direction les a positionnés sur le 1er Service demandé pour lequel il existait un poste vacant :

SIE (2 Contrôleurs)

SIP Lure (1 Contrôleur)

SDIF (2 Contrôleurs)

SIP Vesoul (2 Contrôleurs)

SGC Gray (1 Contrôleur)

À noter : 2 Contrôleurs n'ont pas pu obtenir le SIP de Lure pour lequel 2 postes avaient auparavant été fléchés pour un recrutement contractuel ! Pour résumer : on affecte d'abord les contractuels, puis les fonctionnaires stagiaires, et enfin les fonctionnaires titulaires auront les miettes lors du prochain mouvement...

Inspecteurs A stagiaires 2023/2024

Le mouvement de première affectation des Inspecteurs stagiaires - promotion 2023/2024 - avait été publié le 26 octobre 2023 : **5 Inspecteurs** ont obtenu la **Haute-Saône**.

Contre toute attente, 5 Inspecteurs ont obtenu la Haute-Saône alors que l'on compte déjà 46 A (42 titulaires et 4 contractuels) pour 46 postes ! Bien entendu, on ne va pas s'en plaindre, mais on aimerait bien également compter un tel surnombre de B et de C... on peut toujours rêver !

Les Inspecteurs ont rédigé des fiches de vœux pour obtenir leur service de 1ère affectation qu'ils rejoindront en mai 2024 pour effectuer leur stage probatoire et pour lequel ils seront affectés au 1^{er} septembre 2024.

La Direction les a classés selon leur rang de concours, puis les a positionnés sur les Services suivants :

Direction (2 Inspecteurs)

SGC Vesoul (1 Inspecteur)

SIP Vesoul (1 Inspecteur)

SIP Lure (1 Inspecteur)

À noter : malgré le surnombre de A, 2 postes demeurent vacants (CDL Gray et EDR) !

Le mouvement d'affectation des inspecteurs sur le futur **Centre de Contact** de Vesoul fera l'objet d'un appel à candidatures pour les services relocalisés dans le cadre du prochain mouvement national de mutation.

LISTE D'APTITUDE

de B en A

3 candidats mais 0 potentialité cette année.

La Direction a fait une demande pour en obtenir une qui a été accordée au niveau de l'Interrégion, mais doit encore être acceptée au niveau national...

de C en B

13 candidats pour 2 potentialités

Le nom des 2 Agents promus est publié sur Ulysse 70. Le 3ème Agent sur la liste serait en bonne voie pour être promu l'an prochain...

Pour des raisons évidentes de confidentialité, nous ne pouvons pas indiquer le nom des Agents dans le journal. Nous envoyons un compte-rendu complet aux Adhérents. Avis aux amateurs !

LES EMPLOIS SELON LE PROJET DE LOI DE FINANCE 2024

Au niveau de la DGFIP

La DG se félicite de connaître, pour la première fois de son histoire, une évolution positive de ses emplois à **+148** au titre du Projet de Loi de Finance (PLF) 2024...

Mais qu'en est-il vraiment ?

En fait, ce volume de variation des emplois comprend les transferts, sachant que ceux-ci s'élèvent à 348 au titre de 2024 ...

Le volume des transferts compense donc le volume des suppressions d'emplois, ce qui fait apparaître un solde positif inédit dans l'histoire de la DGFIP de 148 emplois, mais qui ne correspond en rien à des créations d'emplois ! Rappelons en effet que les transferts d'emplois ne sont pas gratuits, ils sont bien évidemment liés à des transferts de missions, et bien souvent en nombre insuffisants et sans le transfert des Agents sachant !

En réalité, la DGFIP connaîtra une nouvelle année de suppressions d'emplois à hauteur de **-200** !

A noter que la DG considère les suppressions d'emplois comme une demande de gains de productivité nets ! Et elle note que les gains demandés sont particulièrement faible pour 2024 en comparaison des années précédentes ! On devrait sûrement dire merci pour la baisse des suppressions d'emplois !

Ne serait-ce pas plutôt à la DG de remercier les Agents de continuer à tenir la DGFIP malgré les suppressions d'emplois qui continuent encore en 2024... ?!!!

Au niveau de la DDFiP 70

La DG se félicite également du fait que les emplois du réseau territorial de la DGFIP connaîtront un recul d'à peine 155, soit **0,2%** du total des emplois implantés au 1er janvier 2023.

Mais qu'en est-il vraiment ?

Voici les variations d'emplois prévues pour 2024 en Haute-Saône:

+ 1 IP +1 IDIV HC - 1 IDIV CN + 4 A + 14 B + 27 C soit un solde très positif de **+ 46** emplois...

Alors de quoi nous plaignons-nous ?! En fait, les transferts et redéploiements s'élèvent au total à **+ 51** emplois (voir encadré), alors au bout du compte, on arrive à un solde finalement très négatif de **- 5 emplois** !

+1A -2 B -4 C

Cela fait donc un recul d'à peine **1,76 %** du total des emplois implantés au 1er janvier 2023 (284 ETP = Équivalent Temps Plein) et des transferts et redéploiements 2024 (51)

1,76 % pour la Haute-Saône, c'est quand même très loin des 0,2% de moyenne nationale !

Le Centre de Contact des Particuliers de Vesoul (50 emplois) est donc d'ores et déjà directement financé par 5 emplois prélevés en 2024 à la DDFiP 70 ! Et ce n'est probablement fini...

Opérations de relocalisation et de transfert

Opérations de relocalisations

Pour l'implantation du Centre de Contact des Particuliers de Vesoul, 50 emplois seront relocalisés à la DDFiP 70 :

+1 A+ +3 A +15 B +31 C

Opérations de transferts

Le transfert des taxes d'urbanisme donne lieu au transfert de 246 emplois budgétaires du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTECT) vers la DGFIP au titre de 2024 : la Haute-Saône bénéficiera du transfert de : **+1 B**

Total +51

Qui dit relocalisation et transfert d'emplois, dit normalement relocalisation et transfert d'Agents... Eh bien non, aucun agent n'a souhaité se relocaliser ni se transférer en Haute-Saône ! Problème d'attractivité ?

Volume de recrutements pour 2024

Outre les 200 suppressions d'emplois du PLF 2024, et un volume d'environ 350 emplois entrants au titre des transferts de missions, la DGFIP prévoit pour 2024 un volume prévisionnel des sorties d'environ 6 000 (plus de 3 700 départs en retraites, le reste comprenant les détachements, radiations, décès et démissions).

En otant les détachements (environ 1 600), le besoin de recrutements externes s'élève à 4 400 emplois (incluant les transferts).

La DG annonce qu'elle va augmenter les capacités d'accueil de l'ENFiP pour accueillir le volume maximal de près de 2 840 élèves. Et pour le solde, il restera donc à recruter entre 1 500 et 1 600 contractuels...

Une équipe "attractivité" a été créée à la DDFiP de Haute-Saône pour promouvoir nos métiers et attirer de futurs Agents... Bon courage à eux pour convaincre qu'il faut rejoindre notre belle Administration !

CAMPAGNE D'ÉLABORATION DES VOEUX 2024

La campagne de mutation organisée en vue du mouvement du 1er septembre 2024 débutera le 4 janvier 2024 et se terminera le 22 janvier 2024 pour les A et le 26 janvier 2024 pour B et C.

Le CSAL ayant pour objet le volet emplois en Haute-Saône est convoqué pour le 9 janvier 2024 : à son issue, les suppressions d'emplois seront dévoilées.



Attention : avec la mise en oeuvre de l'application Mouv RH, les règles des Lignes Directrices de Gestion (LDG) mobilités s'appliqueront intégralement.

Et elles sont bien différentes que les règles qui s'appliquaient jusque-là :

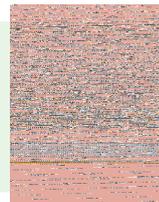
Concernant les priorités

Concernant le classement des demandes de mutation

Concernant la prise en compte de situations non prioritaires, mais donnant droit à la prise en compte de critères supplémentaires

À lire...

Comme chaque année, SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES vous donne toutes les infos dans **l'Unité Spécial Mutations !**



CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE PUBLICATION DES RÉSULTATS DES MOUVEMENTS GÉNÉRAUX DE MUTATION A, B ET C À EFFET DU 1ER SEPTEMBRE 2024

2ème quinzaine de mars 2024

Mouvement général des géomètres-cadastrateurs

2ème quinzaine d'avril 2024

Mouvement général des agents techniques

fin avril 2024

Mouvement général des agents administratifs

Mouvement général des agents administratifs stagiaires

Mouvement général des contrôleurs

début mai 2024

Mouvement général des inspecteurs

Mouvement de 1ère affectation des inspecteurs stagiaires (promotion 2023/2024)



PONTS ET VIADUCS

Deux possibilités se présentent dans le calendrier 2024 : le pont du 15 août (le 16 août) et le viaduc de l'ascension (le 10 mai) !

La consigne de la DG est de ne pas proposer le pont de l'ascension au motif que ce jour est positionné pendant la campagne d'impôts sur le revenu (rien de nouveau sous le soleil !) et que 2 jours fériés se succèdent pendant cette semaine : le mercredi 8 mai et le jeudi de l'ascension, ce qui aboutirait à la fermeture des Services pendant 5 jours (au lieu de 4, c'est énoorme !).

Quand un hasard de calendrier vient à donner du temps de repos aux Agents, la DG évoque le maintien du Service Public pour le leur refuser ! C'est risible !!!

Suite à la demande de l'Intersyndicale, la DG a lancé une expertise fin octobre pour voir la faisabilité de la fermeture des sites le 10 mai et l'octroi d'une ASA ... Nous sommes fin décembre, et l'étude n'est toujours pas rendue... !

Pont local

Le sujet sera abordé en CSAL le 9 janvier et nous n'avons pas encore connaissance de la proposition qui sera faite par notre Direction, mais la tendance actuelle qui se dessine très fortement dans les autres départements est de suivre la consigne de la DG...

Pourtant, les arguments en faveur du pont sont nombreux et légitimes :

- les établissements scolaires et périscolaires seront fermés, ce qui va engendrer un problème de garde d'enfant pour les parents qui se verront refuser leur congé, et un sentiment d'injustice pour certains Agents vis-à-vis de leurs collègues désignés comme prioritaires pour pouvoir être absents ce jour-là
- de nombreuses Administrations sont fermées
- des fermetures d'application sont déjà programmées, ce qui rendra le travail quasiment impossible pour certains Services
- sachant que les Services de la DDFiP 70 ne sont pas ouverts au Public le vendredi après-midi, le sujet porte en fait sur une demi-journée, soit 3h30 d'accueil !

Vous pourrez trouver que c'est un comble pour SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES 70 d'argumenter en faveur du pont puisque traditionnellement nous nous abstenons sur ce vote en instance ! Pourtant, c'est très logique : nous ne sommes pas contre les ponts, nous sommes opposés à l'obligation par l'Administration de poser des jours de congés : les Agents doivent disposer librement de leur congé. On ne peut pas obliger les Agents à prendre des congés pour les ponts, et on ne peut pas non plus les empêcher de prendre des congés pour les ponts.

Ce qui nous conduit chaque année à réclamer à la Direction que tous les ponts soient accordés gracieusement par le biais d'une autorisation d'absence (actuellement, une seule journée d'Autorisation d'Absence Exceptionnelle (AAE) est accordée chaque année sur un pont) : si la direction impose un congé alors, qu'elle le finance ! Cette demande est d'autant plus légitime en cette période de négociation sur la reconnaissance de l'engagement des Agents !

Une autre proposition récurrente de SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES 70 est la fermeture des Services au Public avec la possibilité pour les Agents de travailler s'ils le souhaitent.

Mais la Direction refuse systématiquement nos propositions.

À noter que le pont de l'Ascension a été accordé dans quelques départements, dont le Jura qui fait figure de modèle pour notre Direction !

Rappel historique

La mise en œuvre de ces « ponts naturels » n'était rien d'autre au départ qu'une revendication des chefs de services qui étaient « coincés » par l'obligation d'être sur site, même s'il n'y avait qu'un seul agent présent lors d'un pont.

Rappel réglementaire

La règle des 50% de présence n'existe pas et n'a jamais existé ! La seule chose qui soit précisée dans l'instruction sur les congés est la suivante : " Les mesures nécessaires seront prises afin d'assurer la compatibilité d'une présence suffisante dans les services avec la satisfaction des demandes de congés, en particulier durant l'été. Les demandes de consommation de jours de CET doivent également s'inscrire dans le cadre du plan de congés." La seule règle est donc "une présence suffisante"



Et vous, qu'en pensez-vous ?

Souhaitez-vous avoir le choix de poser ou non un pont ?

Afin de faire remonter votre expression auprès du Directeur, nous vous demandons votre avis sur le sujet. Nous souhaiterions recueillir votre avis

Pour information :

une journée d'Autorisation d'Absence Exceptionnelle (AAE) est accordée chaque année sur un pont
les établissements scolaires seront fermés le vendredi 19 mai pour le pont de l'ascension

- 1- Souhaitez-vous un pont à l'ascension (le vendredi 19 mai) ?
- 2- Souhaitez-vous un pont le lundi 14 août ?
- 3- Préférez-vous une fermeture des services avec la possibilité de venir travailler ?
- 4- Autre réponse de votre choix ?!

Vous pouvez répondre à l'adresse suivante : solidairesfinancespubliques.ddfip70@dgfip.finances.gouv.fr

Faites-nous part de votre avis. Plus vous serez nombreux à répondre, plus notre légitimité sera grande à exprimer vos souhaits et à parler en votre nom.

Le saviez-vous ?

Décision de la CNIL

Le 9 novembre 2023, la CNIL a rappelé à l'ordre le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques et le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique pour avoir utilisé les coordonnées des agents publics afin de communiquer sur le projet de réforme des retraites.

Pour mémoire, le 26 janvier 2023, un courriel dont l'objet était « Réforme des retraites » à été envoyé par M. Stanislas Guerini à 2 346 303 agents publics, notamment à des Agents de la DGFIP.

Le courriel comportait une vidéo et un document de présentation intitulé « Pour nos retraites : un projet de justice, d'équilibre et de progrès ». La vidéo contenait un message filmé du ministre exposant et justifiant la réforme des retraites.

À la suite de cet envoi, la CNIL a été saisie de près de 1 600 plaintes à ce sujet, dont celle de SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES.

La CNIL a conclu qu'en utilisant les adresses électroniques des agents publics collectées dans le cadre de l'ENSAP pour l'envoi de cette vidéo, les Ministères mis en cause avaient utilisé ces données personnelles de manière incompatible avec l'objectif de ce fichier.



Toute l'équipe vous souhaite de passer de joyeuses fêtes de fin d'année !

BUREAU DE SECTION

Béatrice BOULANGER, Co-Secrétaire, Trésorière	Isabelle COMTE	Christine JOSEPH
Corinne MULENET, Co-Secrétaire	Audrey JOSSET	Lucie DRUET
Emmanuel SAILLARD	Didier MICHAUD	Carole VALDAN
Jean-Luc MOUGEOT	Karine SCHWAB	

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Comité Social d'Administration Locale CSAL

Titulaires : Corinne MULENET et Lucie DRUET Suppléantes : Béatrice BOULANGER et Karine SCHWAB

Comité Social d'Administration Locale – Formation Spécialisés CSAL-FS

Titulaires : Karine SCHWAB et Corinne MULENET Suppléants : Emmanuel SAILLARD et Béatrice BOULANGER

Conseil Départemental de l'Action Sociale CDAS

Titulaire : Isabelle COMTE Suppléante : Béatrice BOULANGER

CORRESPONDANTS LOCAUX

GRAY	Audrey JOSSET	VESOUL 8 place Renet	Jean-Luc MOUGEOT
LURE	Isabelle COMTE	VESOUL 9 place du 11ème Chasseurs	Didier MICHAUD
TEHHS	Lucie DRUET	VESOUL 14 place du 11ème Chasseurs	Béatrice BOULANGER

SECTION :

Bulletin d'adhésion 2023
 Coupon à remettre à ton correspondant accompagné du règlement



IDENTIFIANTS :
 N° DGFIP (6 chiffres) : _____ N° ANAIS (10 chiffres) : _____

NOM d'usage : _____ Prénom : _____

NOM de naissance : _____ Date de naissance : _____

Cadre : _____ Grade : _____ Echelon : _____ Date de prise de rang : _____

Informations professionnelles

Service : _____

Site : _____

Temps partiel : _____

@ _____

Tel. _____

Ces informations sont obligatoires

Informations personnelles

Adresse personnelle : _____

@ _____

Tel. _____

Ces informations sont facultatives, tu pourras les modifier dans ton profil sur solidairesfinancespubliques.org

MONTANT DE LA COTISATION :

Solidaires Finances Publiques

Boîte 24 – 80 rue de Montreuil 75011 Paris – Tel. 01.89.16.48.49
contact@solidairesfinancespubliques.org
solidairesfinancespubliques.org



Écrivez-nous à solidairesfinancespubliques.ddfip70@dgfip.finances.gouv.fr

Rendez-vous sur notre site local <https://sections.solidairesfinancespubliques.info/700/>